BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1062

65 – HAUTES-PYRÉNÉES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARBES

Ventes et cessions

502 878 747 RCS Tarbes.
TERTIAIRE & MEDICAL SERVICES.
Forme : Société par actions simplifiée.
Sigle : TMS.
Capital : 150000.00 EUR.
Adresse : 26, Rue Neil Armstrong, Zone Kennedy, 65310 Laloubère.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : BIGORRE TRAVAIL TEMPORAIRE SAS au capital de 150.000 € Siège social : Zone Kennedy - 26 rue Neil Armstrong 65310 LALOUBERE 480 975 465 RCS TARBES (Société absorbante) TERTIAIRE & MEDICAL SERVICES SAS au capital de 150.000 € Siège social : Zone Kennedy 26 rue Neil Armstrong 65310 LALOUBERE 502 878 747 RCS TARBES (Société absorbée) AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à LALOUBERE du 30 juin 2026, la SAS TERTIAIRE & MEDICAL SERVICES transmettrait à titre de fusion à la SAS BIGORRE TRAVAIL TEMPORAIRE l'ensemble de son patrimoine. L'évaluation de l'actif et du passif de la SAS TERTIAIRE & MEDICAL SERVICES à la valeur nette comptable dont la transmission à la SAS BIGORRE TRAVAIL TEMPORAIRE est prévue est la suivante : Actif : 1.240.274 € - Passif : 279.604 € = actif net de + 960.670 €. La SAS BIGORRE TRAVAIL TEMPORAIRE, société absorbante et la SAS TERTIAIRE & MEDICAL SERVICES, société absorbée, étant détenues par le même associé unique, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au BODACC, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis. Conformément à l'article L. 236-6 du code de commerce, un exemplaire du projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de TARBES le 6 juillet 2026 pour les deux sociétés..